

SON CORPS RETROUVÉ À L'ÉTANG DU WELSCHHOF DE PUTTELANGE-AUX-LACS

# Le policier se suicide avec son arme de service

> En page 5

# Le Républicain Lorrain

Fondateur Victor DEMANGE  
99e année N°2185

FRANCE JOURNAL

www.republicain-lorrain.fr

Mardi 23 Janvier 2018

LA PLUS FORTE DIFFUSION DE LORRAINE

1,00 €

SIMPLIFICATION POUR TOUS FIN JANVIER

## Fiches de paie : ce qui va changer

Certains connaissent déjà depuis l'an dernier la fiche de paie simplifiée, les autres vont la découvrir la semaine prochaine. Pour tous désormais, moins de lignes, des cotisations hiérarchisées... et davantage de CSG.

> En page 2 notre dossier

55 RÉFUGIÉS DES BALKANS ACCUEILLIS À PHALSBURG

## L'auberge de la générosité



Ces familles sont pour la plupart originaires des Balkans.

Photo Laurent MAMI

Cinquante-cinq migrants, dont un tiers d'enfants, se sont installés hier dans l'ancienne auberge de jeunesse de Phalsbourg en attendant que leur demande d'asile soit examinée. Une seconde vague de réfugiés devrait suivre.

> En page 7

RÉGION

## La grogne enfle dans les prisons lorraines

A Metz-Queuleu, la police a dû intervenir hier matin.

Photo Gilles WIKTZ



> En page 6 notre dossier et en page 3

TRANSPORTS

## Réseau TER : les CFL prêts à s'installer en 2021

> En page 7

JUSTICE

## 30 mois requis contre le faux gendarme du cœur

> En page 5

ENVIRONNEMENT

## Moselle : le renard gagne la bataille de la nuit

Le tribunal administratif annule un arrêté préfectoral qui autorisait la chasse nocturne des renards.

Photo Shutterstock



> En page 8

A nos lecteurs

En raison de discussions sociales liées à des réorganisations au sein du Républicain Lorrain, le journal connaît des retards de production et de distribution. Nous prions nos lecteurs, annonceurs, diffuseurs et porteurs de bien vouloir nous en excuser.



R 201730 - 0123 1.00 €



3 782073 001005 0 12 5 0

LA BOUTIQUE Le Républicain Lorrain

## Saint-Valentin

Un petit repas en amoureux ?

Des mijotés qui envoûtent, des confits qui exhalent, des sautés qui réchauffent les sens et des desserts qui provoquent l'extase...

Plats élaborés pour 2.



16€50  
76 PAGES

BON DE COMMANDE

à retourner accompagné de votre règlement à :  
LE RÉPUBLICAIN LORRAIN ■ La Boutique  
Rue Théophraste-Renaudot - 54185 HEILLECOURT cedex

> Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre : LE RÉPUBLICAIN LORRAIN

QUANTITÉ

Recettes pour amoureux

..... 16€50 + 2€ de frais de port par ouvrage

TOTAL DE VOTRE COMMANDE : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : ..... Date de naissance : .....

Téléphone : ..... Téléphone portable : .....

ou commandez en ligne sur [republicain-lorrain.fr](http://republicain-lorrain.fr) cliquer sur logo le LA BOUTIQUE

## ■ ENVIRONNEMENT

tribunal

# Le renard ne peut plus être chassé de nuit

*Le tribunal a annulé un arrêté préfectoral qui a permis la chasse de nuit des renards pendant une période de six mois. Une décision tardive mais une reconnaissance des arguments des écologistes.*

**L**a chasse de nuit des renards autorisée par la préfecture de Moselle est illégale. Cette décision du tribunal administratif survient certes un peu tard pour les « 2 à 300 renards » abattus dans ces conditions entre septembre et mars 2017, période durant laquelle la traque nocturne était possible sur 170 communes du département soit 10 000 hectares de forêt entre Jury et Château-Salins.

Cette autorisation n'a finalement pas été reconduite l'année suivante. Elle ne le sera plus à l'avenir si l'on considère les conclusions des juges administratifs saisis par l'Aspas (association de sauvegarde et de protection des animaux sauvages) et la LPO (ligue de protection des oiseaux). Avant de s'en remettre à la justice, ces associations avaient formulé des demandes d'annulation auprès du préfet qui les avaient rejetées.

## Classé comme nuisible

Les tirs de nuit, revendiqués par la Fédération des chasseurs de Moselle, avaient deux « fonctions » que le tribunal a fait tomber tour à tour. La première était d'intensifier la chasse « d'un prédateur opportuniste qui prolifère et qui est un vecteur important de l'échinococcose alvéolaire, maladie très dangereuse pour l'homme ».

Les écologistes reconnaissent le risque mais assurent que l'abattage n'est pas la solution, s'appuyant sur une expérience menée à Nancy. Ils sont rejoints par les magistrats qui considèrent que « le préfet ne justifie aucune-



*Epargné désormais de nuit, le renard, classé comme nuisible, peut être tiré sans restriction de jour lors des périodes d'ouverture de la chasse. Photo RL*

ment que la destruction de renards supplémentaires par des tirs de nuit pourrait réduire efficacement la dissémination de l'échinococcose alvéolaire ».

Il évacue également faute de preuve le second argument des chasseurs relayé

par le préfet. Ce dernier met en avant la protection du petit gibier (lièvres perdrix, faisans) dont le renard raffole.

Epargné de nuit, ce dernier, classé comme nuisible, peut être tiré sans restriction de jour lors des périodes

d'ouverture de la chasse.

Chaque année en Moselle, les goupils sont chassés au rythme de 15 000 par an, qui s'ajoutent aux 17 000 écrasés sur les routes lorsqu'ils s'aventurent trop dans le monde des humains.